



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ REGLEMENTAIRE : N° AR 04 047 AR_040_2025

DEROGATION DE TONNAGE ENEDIS

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,

VU les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par l'Entreprise ENEDIS, Rue Lavoisier 04000 Digne-les-Bains

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes Chemin de Campanelle.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Par dérogation, la circulation des véhicules de plus de 12 Tonnes sera autorisée à emprunter Chemin de Campanelle le temps de la livraison de trois groupes électrogènes à Campanelle.

Cette autorisation est donnée à compté du 24 novembre au 28 novembre 2025 inclus.

ARTICLE 2 :

Seuls les véhicules de l'entreprise ENEDIS immatriculés BL 760 XG et AP 828 DC d'un PATC de 19T bénéficie de cette autorisation.

ARTICLE 3 :

L'Entreprise ENEDIS, prend l'engagement de décharger la commune et ses représentants de toutes responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels, et, notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion du passage de ses véhicules, et s'engage à supporter ces mêmes risques, et déclarer être assurée à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du Travail.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée de la livraison et confiée aux conducteurs des véhicules cités article 3.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 19/11/2025

Le Maire,
Antoine ARENA

